

## RÉSUMÉ DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION (FICHE RÉPERTOIRE)

### Fiche 26021

#### Intitulé (cadre 1)

Licence professionnelle mention Techniques du son et de l'image [Communications audiovisuelles et multimédias locales et de proximité]

(cadre 2) Autorité responsable de la certification	Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)
Université Paris Nanterre Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Le Président de l'Université Paris Nanterre Le Recteur de l'Académie de Versailles, Chancelier des Universités

#### Niveau et/ou domaine d'activité (cadre 4)

Niveau : Niveau : II (Nomenclature de 1967) Niveau 6 (CEC)

Code NSF : 320 Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information  
321 Journalisme et Communication 323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

#### Résumé du référentiel d'emploi et éléments de compétences acquis (cadre 5)

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Dans un cursus qui valorise la pluridisciplinarité et la polyvalence, l'étudiant(e) acquiert les bases nécessaires à la prise de vues et au montage dans le but de concevoir et réaliser seul(e) ou en équipe une production audiovisuelle dans un format propre aux supports TV et Internet : scénariser, tourner, monter, post-produire, habiller, compresser, mettre en ligne, intégrer sur différents supports, ajouter le commentaire, le son, la musique, réaliser une application vidéo. La prestation a pour cadre le film institutionnel et publicitaire comme la télévision et le web, l'industrie, la communication comme l'information, le culturel et le divertissement.

A cette compétence technique la LPCAM associe des savoirs académiques en mettant l'accent sur le contenu et sa mise en forme (approches esthétique, critique, juridique, économique, sociologique), et en plaçant au centre de son enseignement la question du local et de la proximité devenue centrale avec le développement du web dans son rapport avec le global.

Cette double compétence culturelle et technique est plus à même de faciliter l'intégration de l'étudiant(e) dans un secteur en perpétuelle transformation et de lui offrir des possibilités d'évolution en cours de carrière.

#### Compétences ou capacités évaluées

- analyser une situation ou une demande et synthétiser un projet en termes esthétiques, économiques, sociologiques, juridiques et techniques,
- posséder les capacités rédactionnelles requises, écrites et orales, pour présenter ce projet,
- maîtriser les « outils » (autant matériels que logiciels et culturels) et anticiper leurs évolutions,
- travailler en équipe,
- pratiquer l'anglais technique et courant.

La Licence Professionnelle mention Techniques du son et de l'image comporte un parcours-type :

- Communications audiovisuelles et multimédias locales et de proximité.

#### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)

##### Secteurs de l'audiovisuel et du multimédia

- l'information audiovisuelle et multimédia locale et de proximité,
- la communication d'institutions publiques nationales et locales,
- la communication d'entreprises, de collectivités territoriales, d'associations,
- la production audiovisuelle
- la fabrication de contenus vidéo pour un site web
- 

Mots clef secteurs d'activité : information audiovisuelle ; information multimédia ; communication ; production audiovisuelle ; contenus vidéo

##### Types d'emplois accessibles

- cadres/cadreuses vidéo
- monteur/monteuse vidéo
- reporter /reportrice d'images
- chargé/chargée de production audiovisuelle
- chargé/chargée de communication audiovisuelle
- animateur/animateur web
- conception et réalisation de contenus multimédia

Mots clef type emplois accessibles : cadreur vidéo ; monteur vidéo ; reporter d'images ; production audiovisuelle ; animateur web ; contenus multimédia

Codes des fiches ROME les plus proches (5 au maximum) :

2287 (L1505) Cadreur/cadreuse

2524 (L1507) Monteur/monteuse

2322 (E1106) Reporter/reportrice

2535-38 (L1302) Chargé/chargée de production audiovisuelle

4321 (E1101) Animation de site multimédia

Réglementation d'activités

Sans objet

**Modalités d'accès à cette certification (cadre 7)**

---

Descriptif des composantes de la certification :

Avec un volume d'enseignements de 468 heures TD (hors projet tuteuré et stage) sur deux semestres, chacun valant 30 crédits, la certification est obtenue après une évaluation concernant cinq unités d'enseignement :

1. **Connaissance de l'espace local (6 ects 96h)** : La formation s'inscrivant dans la transformation des rapports entre le local et le mondial sous l'influence de la multiplication et la numérisation des supports de diffusion, l'étudiant(e) est sensibilisé(e) à la Géographie politique et sociale des espaces locaux (ville, département, région), l'Histoire des radios et télévisions locales, et la mise en Images du local.
2. **Approches culturelles et gestion des contraintes professionnelles (9 ects 168h)** : Images d'informations et documentaires. Convergences des pratiques imageantes : peinture, photographie, cinéma, vidéo. Connaissance des publics, Droit de l'audiovisuel et du multimédia. Economie de la production audiovisuelle. Anglais.
3. **Procédures techniques (15 ects 204h)** : Ecritures appliquées (la scénarisation)/Connaissance des matériels (mise à niveau). Pratiques de l'oral appliquées aux images (interview, commentaire sur images). Tournage et montage. Informatique appliquée aux outils de la communication (1. diffusion sur le web : habillage avancé, compression, mise en ligne, intégration sur différents supports 2. réalisation d'une application vidéo).
4. **Projet tuteuré (12 ects 100h)** ; Conception et réalisation d'un document audiovisuel dans le cadre d'une commande, et soutenance orale devant jury.
5. **Stage (18 ects)** : 12 semaines au moins dans le cadre d'une convention. Rédaction du rapport de stage et soutenance orale devant jury.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par contrôle continu, soit par examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Les UE se compensent entre elles ainsi que les EC (tous coefficient 1). Session de rattrapage.

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
---	-----	-----	-----------------------------------

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Francis JAMES MCF 71 <sup>ème</sup> section responsable licence professionnelle Communications audiovisuelles et multimédias locales et de proximité  David BUXTON PR 71 <sup>ème</sup> section responsable Master Information Communication  Bernard VALENTINI MCF 19 <sup>ème</sup> section Sociologie du travail, sociologie de la réception de l'écrit et de l'image
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Francis JAMES MCF 71 <sup>ème</sup> section responsable licence professionnelle Communications audiovisuelles et multimédias locales et de proximité  David BUXTON PR 71 <sup>ème</sup> section responsable Master Information Communication  Bernard VALENTINI MCF 19 <sup>ème</sup> section Sociologie du travail, sociologie de la réception de l'écrit et de l'image
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature libre	X		
Par expérience <i>Date de mise en place :2003</i>	X		Francis JAMES MCF 71 <sup>ème</sup> section responsable licence professionnelle Communications audiovisuelles et multimédias locales et de proximité  David BUXTON PR 71 <sup>ème</sup> section responsable Master Information Communication  Bernard VALENTINI MCF 19 <sup>ème</sup> section Sociologie du travail, sociologie de la réception de l'écrit et de l'image

Liens avec d'autres certifications (cadre 8)	Accords européens ou internationaux (cadre 9)

**Base légale (cadre 10)**

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24 novembre 1999

Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011 relatif à la Licence publié au JO du 11 août 2011

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Références autres :

Arrêté d'accréditation en attente

**Pour plus d'information (cadre 11)**

Statistiques :

**% diplômés en emploi :**

- 2014 : 53% (F 50% H 50%)
- 2015 : 50% (F 100%)
- 2016 : 41% (F 60% H 40%)

**% diplômés en poursuite d'études :**

- 2014 : 18%
- 2015 : 42%
- 2016 : 33%

**% diplômés en recherche d'emploi :**

- 2014 : 29%
- 2015 : 8%
- 2016 : 26%

d'après l'enquête de suivi des étudiants effectuée chaque année par la formation **6 mois après leur sortie** (75 à 100% de réponses).

Autres sources d'informations :

Lieu(x) de certification :

Université Paris Nanterre  
200 avenue de la République  
92001 NANTERRE Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur :

Antenne délocalisée de l'IUT/UFR SITEC  
11 avenue Pozzo di Borgo 92210 SAINT-CLOUD

**Liste des liens sources (cadre 12)**

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

<http://www.u-paris10.fr>  
<http://lpcam.u-paris10.fr>